



## Réunion d'information du 22/06/2022

### IRTS de Franche-Comté

#### **Objet : Réunion d'information de préparation de la rentrée scolaire 2022-2023**

##### **Participants :**

Ensemble des candidats sur liste principale et complémentaire des formations niveaux 4 ME/TISF et 6 ES/ETS/EJE/CESF/ASS.

**Pour l'IRTS :** La Directrice Générale Adjointe, la Directrice des Formations Educatives et Sociales et des Sélections, cadres et secrétaires pédagogiques des différentes formations, référente Vie Etudiante.

##### **Pour le CFA Sanitaire et Social de Bourgogne Franche-Comté :**

La chargée de développement département du Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort : Emilie BOUGLÉ.

La chargée de développement département du Jura et Saône et Loire : Karen BENOIST.

##### **Pour Pôle emploi :**

La conseillère à l'emploi Pôle Emploi Agence Besançon Planoise, Marie PERREY.

##### **Pour le CROUS :**

La Directrice de la Vie Etudiante, Delphine MOUTURIER GRILLOT.

##### **Employeurs :**

Pour La Fondation Pluriel, la chargée de missions, Jacqueline HENNER

Pour l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté, la Directrice Générale Adjointe, Claire BRAHIMI.

##### **L'association des apprenants :**

Deux membres de l'association des apprenants ASILE, Eva GONIDEC et Nadège RIBEIRO.

##### **Accompagnement Handicap**

Pour toute demande d'aménagement en lien avec un handicap durant votre formation :

**Contact référente Handicap :** Chantal MAGNET

[chantal.magnenet@irts-fc.fr](mailto:chantal.magnenet@irts-fc.fr) / 03.81.41.67.76

## **PROJET PEDAGOGIQUE DE L'IRTS :**

### **4 axes :**

- Les parcours sont individualisés tant dans la pratique, le contenu de la formation, que l'écoute des questionnements des apprenants et notamment des demandes d'allègement ou de dispenses. Il s'agit d'un axe de travail fort au niveau de notre projet pédagogique.
- Toutes les formations dispensées au sein de l'IRTS de Franche-Comté sont proposées en alternance. Cela implique différents acteurs : étudiants, IRTS et sites qualifiants ou employeurs... une aventure à 3 qui crée un mouvement qui amène le questionnement, mais aussi le lien, l'articulation, l'intégration, et la démarche de la recherche action.
- Un engagement de ces trois acteurs constitue le socle fondamental : présence, participation, attention à l'autre, une prise en compte de l'autre, une inscription dans un groupe, un investissement dans la vie institutionnelle. Les apprenants sont au cœur de la vie institutionnelle et peuvent l'être davantage en se présentant aux élections des délégués et au conseil d'administration de l'ARTS.
- La transversalité à travers les sessions communes, les cours communs, les stages communs, ce qui représente 30 à 50% de temps commun.  
Les journées d'accueil sont organisées de façon ludique offrent une sensibilisation à la différence, le handicap mais aussi la connaissance de l'environnement.

## **FINANCEMENT DES FORMATIONS**

Plusieurs modes de financement possibles :

### **1- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté**

Un nombre de places est financé par le **Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté** :

- Filière ES 50 places,
- Filière ASS 35 places,
- Filière EJE 30 places,
- Filière ETS 6 places,
- Filière CESF 12 places,
- Filière ME 25 places,
- Filière TISF 7-8 places.

> Ces places sont attribuées aux demandeurs d'emploi ou aux personnes sortant du lycée ou de l'université (formation initiale).

Elles sont réservées aux candidats qui ont réussi les épreuves d'admission et sont attribuées selon le rang du candidat au regard des résultats aux épreuves.

> S'ajoutent à ces places, les cours d'emploi et apprentis, c'est-à-dire, les candidats pour lesquels la formation est prise en charge par des employeurs.

### **2- CFA Sanitaire et Social de Bourgogne Franche-Comté**

#### **Apprentissage :**

Un contrat d'apprentissage peut démarrer sur la totalité du cursus de formation, voire en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de formation.

Des aides exceptionnelles du CFA sont possibles pour les apprentis, sur dossier (ordinateur, aide aux repas...).

Pour tout contact sur les contrats d'apprentissage : Emilie BOUGLÉ et Karen BENOIST

e.bougle@cfasanitaireetsocial.fr / 07 87 18 36 44

k.benoist@cfasanitaireetsocial.fr / 06 76 32 78 23

#### **Calendrier des permanences du CFA à l'IRTS toute la journée les :**

*Mercredi 21 septembre 2022*

*Jeudi 29 septembre 2022*

*Jeudi 6 octobre 2022*

*Jeudi 13 octobre 2022*

*Mardi 8 novembre 2022*

### **3- Le financement individuel :**

Possibilité de financer l'ensemble ou une partie du cursus avec un financement individuel  
Contacter le secrétariat pédagogique de la filière pour toute demande de devis.

## REMUNÉRATIONS ET AIDES FINANCIÈRES

**Vous pouvez bénéficier durant votre formation en fonction de votre statut :**

- D'un salaire si vous êtes apprenti ou en cours d'emploi ;
- D'une rémunération Pôle Emploi sur une partie ou la totalité de votre formation si vous avez des droits ouverts ;
- D'une bourse sanitaire et sociale du Conseil Régional si vous n'avez aucune rémunération.

### 1- POLE EMPLOI

Si vous avez des droits ouverts à Pôle Emploi, vous devez vous inscrire obligatoirement **avant votre entrée en formation** pour bénéficier des allocations de retour à l'emploi formation (AREF) jusqu'à épuisement de vos droits et allocations chômage.

La rémunération de Fin de Formation (RFF) pourra prendre le relais (plafonnée à 685€/mois) : toutes les formations de l'IRTS de Franche-Comté sont à présent éligibles à cette rémunération.

**Pour une inscription ou demande de renseignement contacter votre conseiller Pôle Emploi (ou 3949).**

### 2- BOURSE SANITAIRE ET SOCIALE :

Vous pouvez prétendre à une bourse régionale attribuée par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté aux conditions suivantes :

- être inscrit dans un établissement de Bourgogne Franche-Comté (l'IRTS fournira la liste des Inscrits mais l'apprenant devra fournir son certificat de scolarité ou à défaut sont attestation d'entrée en formation),
- être en parcours complet,
- ne pas être sorti du système scolaire ou être en interruption de scolarité depuis + 2 ans,
- ne pas être demandeur d'emploi ou salarié (**attention pas de cumul avec une indemnisation Pôle Emploi**, déposer votre demande dès que votre situation est claire et définitive au niveau de votre rémunération).

La bourse est attribuée sur critères sociaux. Son montant est calculé en fonction de vos ressources ou de celles de votre famille figurant sur l'avis d'imposition de l'année 2021 sur les revenus 2020 (brut global) et de vos charges ou de celles de votre famille (points de charge).

Versement des bourses sur 9 mensualités (d'octobre 2022 à juin 2023).

La période de dépôt des demandes de bourses est ouverte **jusqu'au 31 octobre 2022.**

#### **Simulations possibles :**

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

Les pièces justificatives sont à envoyer directement au Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté 17 Boulevard de la Trémouille 21000 DIJON.

Contact au 03 81 61 61 61 [formationsanitairesocial@bourgognefranche-comte.fr](mailto:formationsanitairesocial@bourgognefranche-comte.fr)

**A noter : Si vous êtes boursier, vos droits d'inscription et la CVEC vous seront remboursés.**

## VIE ETUDIANTE

### CROUS

- Services du CROUS sur le campus : activités culturelles, restauration, formations, service emploi, et hébergements.

Vous retrouverez toutes les informations sur le site : [www.messervicesetudiants.gouv](http://www.messervicesetudiants.gouv)  
Vous pouvez également prendre rendez-vous avec un assistant de service social pour des aides qu'elles soient financières, psychologiques, médicales...

**Logement conventionné** : mise à disposition de 15 chambres confort Résidence Colette sur le Campus La Bouloie, 259 euros/mois (barème 2022/2023).

Conditions d'inscription: en priorité, être étudiant ou boursier.

→ **3 chambres disponibles** pour toute demande : Corine TASTEVIN  
[corine.tastevin@irts-fc.fr](mailto:corine.tastevin@irts-fc.fr) / 03 81 41 61 26

(Nouvelles affectations en septembre si disponibilités)

### La CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) :

- tous les apprenants doivent la régler dès l'inscription en formation,
- elle est obligatoire,
- elle sera remboursée sur justificatif par le CROUS (avis d'attribution bourse du Conseil Régional, attestation stagiaire formation professionnelle pour les Pôle Emploi ou salariés fournie par l'IRTS).
- **La CVEC concerne uniquement les niveaux 6 (filères ES-ETS-ASS-EJE-CESF)**  
Son montant est de 95 € et l'attestation d'acquittement sera demandée à la rentrée  
<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

### Montant des droits d'inscription/frais de scolarité année scolaire 2022/2023

(montants fixés par arrêté ministériel en juillet 2022) :

Pour les niveaux 4 (TISF et ME) : 184 € frais de scolarité (barème 2021/2022)

Pour les niveaux 6 (ASS, ES, ETS, EJE, CESF) : 170 € de droit d'inscription

Pour tout renseignement : Corine TASTEVIN [corine.tastevin@irts-fc.fr](mailto:corine.tastevin@irts-fc.fr) / 03 81 41 61 26.

### OFFRES DE SERVICES CIVIQUES :

Devant les difficultés de recrutement des travailleurs sociaux repérées ces derniers mois, 3 associations ont fait part de leurs besoins :

- **La Fondation Pluriel** : présente les services civiques dont les missions sont dans les domaines de l'enfance, de l'aide sociale, des loisirs...  
Deux jeunes en service civique au sein de la Fondation Pluriel témoignent de leur intérêt et leur expérience en service civique lors de cette année et durant leurs études.

Des aides sont cumulables avec le service civique (580 €/mois). Le but est surtout d'apporter une expérience en plus dans le domaine qui vous intéresse.

- **L'Association d'Hygiène sociale de Franche-Comté** engagée dans la santé publique, le handicap, l'action sociale et l'insertion, propose également des services civiques ou CDD.
- **PEP 39** recherche quant à elle, des CDD de 2 à 6 mois.

Pour connaître les offres de services civiques proposées pour ces structures :  
Site internet IRTS : [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

### **ASILE : association des apprenants de l'IRTS**

- Le nouveau projet stratégique a une volonté forte de développer la vie des apprenants (création d'association des anciens étudiants, aménagement d'un foyer, des espaces extérieurs, constitution d'un comité de la vie apprenante).
- Les membres d'ASILE présents présentent le fonctionnement et les projets de l'association.

**Plusieurs actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation** : dons de produits d'hygiène aux personnes dans le besoin, paniers de légumes, création et vente de sweats à l'effigie de l'IRTS, mise en place d'un foyer étudiant, soirées étudiantes, manifestations handisport...

Pour chacun de vos contacts avec l'IRTS (courrier ou téléphone) veillez à bien vous identifier (nom, filière) pour faciliter la prise de contact avec votre correspondant.

### **CALENDRIER :**

**Fermeture d'été : du 22/07/2022 au soir au 22/08/2022 matin**

**La rentrée se fera le 19 septembre 2022 pour les premières années.**

**Les dates de fermeture 2022-2023 de l'IRTS :**

**NOEL 2022 : du 21 décembre au soir au 3 janvier 2023 matin**

**PRINTEMPS 2023 : du 14 avril au soir au 24 avril 2023 matin**

**ASCENSION 2023 : Vendredi 19 mai**